



À TOUS LES CONTRIBUABLES
AVIS PUBLIC

*CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE
2018*

AVIS est par les présentes donné que selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la municipalité de Massueville a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année (2018) en fixant le jour et l'heure du début de chacune comme suit :

15 janvier	3 juillet (mardi)
5 février	13 août
5 mars	4 septembre (mardi)
3 avril (mardi)	1 ^{er} octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

Les séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, se tiendront le **lundi** ou le **mardi dans le cas d'un jour férié** et débuteront à 19h30.

Donné à Massueville le 14 novembre 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre g.m.a.